

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 20 décembre 2019 à 19h00, à la Mairie.

Convocations envoyées : le 16 décembre 2019

Affichage : le 17 décembre 2019

Présents : 5 membres + 3 pouvoirs

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 16 décembre 2019, une nouvelle convocation du Conseil Municipal a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

L'an deux mil dix-neuf, le vingt décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LE TALLEC, Maire.

Présents : Michel LE TALLEC ; Dominique RIBIERRE ; Olivier LE CAM ; Frédérique CAMOIT (arrivée à 19h24 avant le vote du point 4 « PLU de la Drenne ») et Jean-Claude BERGERON

Absents excusés : Nathalie DARTUIS ; Michel ETERNOT ; Agnès GAUDEL-HULIN et Mélissandre RIBIERRE.

Absents : Matthieu CHARBONNIER ; René RICOUL ; Dorine LE GRAND ; Olivier THERET ; Patricia ANDRIEU.

Pouvoirs : Nathalie DARTUIS donne pouvoir à Frédérique CAMOIT
(valable uniquement à partir du point 4)
Patricia ANDRIEU donne pouvoir à Jean-Claude BERGERON
Mélissandre RIBIERRE donne pouvoir à Dominique RIBIERRE

Signature CR du 29 octobre 2019

Signature des présents

- Approbation de l'Ordre du Jour identique à la séance du 16 décembre 2019
- Désignation d'un secrétaire de séance : **Olivier LE CAM**

1. FINANCES

- Décision modificative n° 2 : augmentation de crédit

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de l'élaboration du budget primitif, voté par chapitre, adopté par délibération n° 16-2019 du conseil municipal du 2 avril 2019, le chapitre 012 « charge de personnel »

n'a pas été suffisamment approvisionné. En effet, une baisse de 17 500 € par rapport au budget 2018 est relevée.

Aussi, afin de pouvoir régler les cotisations salariales, il est nécessaire de réaliser une augmentation de crédit pour ce chapitre ainsi que sur le 011 « Charges à caractère général ».

Aussi, il convient d'inscrire ces nouveaux montants. Lesquels, équilibrés en recette et en dépense, peuvent se résumer ainsi :

Chapitre – article et compte	Recettes	Dépenses
Chapitre 70 Produits des services	6 000,00	
R 7066 Redev service à caractère social	6 000,00	
Chapitre 73 Impôts et taxes	1 700,00	
R 7381 Taxe add droit de mutation	1 700,00	
Chapitre 74 Dotations et participations	1 900,00	
R 74121 Dotation solidarité rural	300,00	
R 74127 Dotation nationale de péréquation	600,00	
R 744 FCTVA	1 000,00	
Chapitre 013 Atténuations de charges	500,00	
R 6479 Rembours autres charges sociales	350,00	
R 6419 Remb rémunérations de pers	150,00	
Total des Recettes	10 100,00	

Chapitre Article - compte	Recettes	Dépenses
Chapitre 011 Charges à caractère général		1 200,00
D 6042 Achats prestation de service		300,00
D 60623/ alimentation		100,00
D 6281 Concours divers (cotisations)		800,00
Chapitre 012 Charges de personnel		8 900,00
D 6411 pers titulaire		3 300,00
D 6413 pers non titulaire		1 600,00
D 64168 Autres (PEC)		1 600,00
D 6451 Cotisations à l'URSSAF		1 400,00
D 6453 Cotisations caisses retraite		400,00
D 6454 Cotisations ASSEDIC		500,00
D 6455 Cotisations Assurances Personnel		100,00
Total des dépenses		10 100,00

sur proposition du Maire, Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, 6 voix **POUR**, **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget principal ainsi présentée.

Abonnement à la Lettre du Maire Rural

L'abonnement à la lettre du Maire Rural arrive à échéance. Ce soutien d'information est important. Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte sa reconduction pour 261,00 € TTC.

Achat Dalloz élections

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'achat du Code électoral DALLOZ 2020 au prix de 65 € car de nombreuses modifications sont à prendre en compte pour les prochaines élections. Le dernier code en notre possession datant de 2017.

2. ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire du 19 décembre a validé le protocole d'accord transactionnel avec Maître HERMONT es qualité de liquidateur de la société CROISILLE pour 30 000 €.

Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire annonce que différents travaux devaient être engagés au sein de deux maisons non occupées. A ce jour, ces deux maisons sont habitées, le conseil décide de mettre les travaux à jour.

- ✓ Il s'agit notamment de l'agrandissement d'un regard d'assainissement
- ✓ En raison de sa vétusté un tuyau est à changer

Enfin dernièrement, le système d'assainissement de l'école et de la mairie, doivent subir une modification. En effet, la pouzzolane située après fosse occulte le tuyau d'évacuation.

Madame RIBIERRE demande par qui seront réalisés les travaux. Monsieur le Maire propose le lancement d'un marché à Procédure Adaptée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de lancer un Marché à Procédure Adaptée pour ces travaux sur l'année 2020 et d'autoriser l'exécutif d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2020. Décide d'inscrire les crédits corrélatifs au Budget primitif 2020.

Réhabilitation

Madame RIBIERRE présente les montants versés au titre de la réhabilitation et des vidanges depuis 2009. Chaque foyer a remboursé la somme de 2 060 € au titre de la réhabilitation et 750 € pour les vidanges.

Monsieur BERGERON souhaite des précisions sur la durée des versements. Madame RIBIERRE rappelle la décision unanime des administrés qui ont opté pour une globalisation du remboursement des systèmes. Il reste en moyenne une dizaine d'année de versement afin d'atteindre le remboursement de la réhabilitation, subventions déduites.

Prix de l'eau

Monsieur le Maire a calculer en moyenne le prix de l'eau. Ce dernier s'élève entre 3,70 et 3,80 € le 1 m³.

Monsieur LE CAM demande à Monsieur le Maire, qui les administrés doivent-ils contacter en cas de problème du système d'assainissement. Monsieur le Maire rappelle que les administrés doivent contacter la mairie en priorité.

Le Système de vidange semble convenir aux propriétaires des nouvelles habitations qui désirent adhérer à ce fonctionnement.

3. ELECTIONS

- Nominations de suppléants à la commission de contrôle

La commission de contrôle s'est réunie le 12 décembre dernier, cette dernière souhaite que des suppléants soit nommés.

Monsieur AMARI en suppléant de Madame CUADRADO, déléguée de l'administration

Monsieur LATREILLE en suppléant de Monsieur BERTHELOT, délégué du Tribunal de Grande Instance (soumis à l'approbation du Président du Tribunal de Grande Instance)

Madame Nathalie DARTUIS en suppléant de monsieur BERGERON, délégué de la mairie

Cette liste sera soumise à Monsieur le Préfet de l'Oise, qui nommera les membres suppléants de cette commission.

Arrivée à 19h24 de Madame Frédérique CAMOIT

4. COURRIERS REÇUS

- PLU de la Drenne

La commune de LA DRENNE a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de l'ancienne commune de La Neuville d'Aumont en date du 15 octobre 2019.

Le projet a été transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration et aux communes limitrophes. Ce projet est consultable en mairie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité prend acte que le projet du PLU n'appelle aucune observation.

- Débat d'Orientation Budgétaire du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMPES).

Le SMPES a envoyé une synthèse de son débat d'orientation budgétaire 2020. Ses ressources financières proviennent quasiment exclusivement de la vente d'eau et des abonnements.

Compte tenu des résultats du nouveau contrat de DSP sur Amblainville, Ivry le Temple et les sources du Montcel, le prix de l'eau potable serait inférieur à 2,40 € TTC sur le territoire du SMEPS dès 2020, ce qui provoquerait une diminution de moitié des subventions attribuées par le Département de l'Oise.

De ce fait, il sera proposé de modifier le prix de la part collectivité sur la facture d'eau potable afin d'atteindre ce seuil de 2,40 € TTC.

Pour l'ancien syndicat de Laboissière 0,6100 en 2018 à 0,8892 en 2020 en € HT /m³

Château d'eau

Le château d'eau sera démoli en 2020 pour être semi-enterré. Notre commune attend une précision de date.

Questions diverses

Changement du jour de collecte du tri en 2020.

A partir du 2 janvier 2020, notre commune aura un unique jour de collecte à savoir le lundi pour le Tri sélectif (bac jaune) et les ordures ménagères.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 3 janvier 2020 à 19h00.

Mise en fourrière de véhicules « tampons » sur la voie publique.

La gendarmerie de Noailles nous a fait part de coordonnées de deux garagistes agréés par la Préfecture de l'Oise avec lesquels ils travaillent en cas de besoin. Une convention sera à signer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

Nom	Emargements	
Michel LE TALLEC, Maire		
Dominique RIBIERRE, 1 ^{ère} Adjointe		
Olivier LE CAM, 2 ^{ème} Adjoint		
Frédérique CAMOIT, 4 ^{ème} Adjointe		
Matthieu CHARBONNIER	/	
Jean-Claude BERGERON		
René RICOUL	/	
Michel ETERNOT	/	
Dorine LEGRAND	/	
Olivier THERET	/	
Nathalie DARTUIS	Excusée –Pouvoir donné à Frédérique CAMOIT	
Agnès GAUDEL HULIN	/	
Patricia ANDRIEU	Pouvoir donné à Jean-Claude Bergeron	
Mélissandre RIBIERRE	Excusée –Pouvoir donné à Dominique RIBIERRE	